



Association de cinémas Art et Essai
en Occitanie et Nouvelle-Aquitaine

LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA EN Nouvelle-Aquitaine / Académie de Limoges

2023-2024

CONVENTION

sur un modèle établi conjointement par le
Rectorat de l'Académie de Limoges
et
CINEPHILAE

Objectif

Dans le cadre du dispositif national « lycéens et apprentis au cinéma », organiser un partenariat entre les classes volontaires et une salle de cinéma (de préférence classée Art & Essai) pour la découverte de l'art cinématographique, sur temps scolaire et hors temps scolaire.

Cette démarche n'a rien à voir avec la simple « sortie au cinéma », elle s'inscrit dans une perspective pédagogique souple et ouverte qui offre une approche du cinéma comme art spécifique.

Entre l'établissement scolaire.....,
pour les classes suivantes
représenté par son Proviseur/Directeur

et

le Cinéma **de** ,
représenté par

Il a été convenu ce qui suit, pour une période d'un an à partir du début de l'année scolaire 2023/2024.

1/ Le Cinéma **s'engage à :**

Accueillir le public **dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur et des protocoles de l'éducation nationale.**

Proposer des films : une programmation de base de trois films :

- 1^{er} trimestre : **Breakfast Club** de John Hughes (USA, comédie dramatique, 1985)
- 2^{ème} trimestre : **Petit Paysan** de Hubert Charuel (France, drame, 2017)
- 3^{ème} trimestre : **Taxi Téhéran** de Jafar Panahi (Iran, documentaire/comédie, 2015)

Proposer des ressources complémentaires pour une exploitation pédagogique

- un document pédagogique pour les enseignants et une fiche d'information pour les élèves
- l'intervention dans les classes à la demande et en fonction de ses disponibilités, d'un spécialiste du cinéma, au nom de CINEPHILAE. Celui-ci pourra intervenir soit sur le film soit sur une question plus générale concernant le cinéma.
- exceptionnellement, des rencontres avec des professionnels (cinéastes, techniciens, acteurs) dans la salle de cinéma ou dans l'établissement scolaire.

2/ L'établissement scolaire..... s'engage pour les classes concernées à

- garantir la participation des classes partenaires à un minimum de trois projections en salle du programme de base (sauf en cas de contrainte liée à l'évolution des mesures sanitaires)
- à régler les factures adressées par le cinéma partenaire à l'issue de la/les projections, selon les modalités précisées ci-dessous :

1 - en paiement groupé (**9 €/élève, lors de la première séance**) *

2 - en paiement fractionné (**3 €/élève, à chaque séance**) *

(* rayer la mention inutile)

- permettre et favoriser l'information sur les programmes de la salle partenaire lorsqu'ils relèvent de l'Art & Essai

3/ Les deux partenaires s'engagent l'un et l'autre sur les points suivants

Tarifs

- la participation au financement de l'opération est de 9 € par élève pour l'année pour un parcours de 3 films. Les modalités de financement sont définies en amont entre les deux partenaires.

Coordination

- les enseignants et le responsable de la salle partenaire s'informent de toutes difficultés rencontrées dans le déroulement de cette action, se font part de leurs remarques et suggestions réciproques.

- de même et pour toutes questions, remarques ou suggestions, les différents partenaires s'adressent au coordinateur de cette opération (opération lycéens et Apprentis au cinéma 5 rue de l'Ascension 23000 GUERET - tél 05 55 41 71 95 – e-mail : anthony@cinephilae.com
Coordinateur : Anthony Rodier) qui joue le rôle de relais avec Cinephilae.

Fait à

le

Le Proviseur

Le Responsable de la Salle